

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-213 du 29 Juillet 1980

chargeant le Camarade ZODEHOUGAN Edouard, Ministre de l'Enseignement Moyen Général, Technique et Professionnel de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des Sports pour compter du 28 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 28 Juillet 1980, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre de l'Enseignement Moyen Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1980

pour le Président de la République,
le 1er Vice-Président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire chargé de
l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MJS-MEMGTP 6 Autres
Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chan. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-